

	<b>Compte-rendu succinct</b>	<b>Le Président :</b> M. Gérôme FASSETNET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>Le Secrétaire de Séance :</b> M. Emmanuel BARBERET
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 17 décembre 2020</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Courfontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD ;
- **Dampierre** : Mme Stéphanie PICOT, M. Anthony FALCONNET ;
- **Etrepigny** : M. Laurent CHENU ;
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN ;
- **Ougney** : IVANES Cédric ;
- **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA ;
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT.

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 17 décembre 2020 à 18h00 à la salle des fêtes de DAMPIERRE sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 18h15 et a été levée à 21h18.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

#### **1. AFFAIRES GENERALES**

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 novembre 2020,**
- **nomme Monsieur Emmanuel BARBERET comme secrétaire de séance.**

*Voté à l'unanimité*

- b. *Délibération portant mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19*

Monsieur Michel GANET (Pagney) demande s'il y a les crédits nécessaires pour cette prime au Budget ?

Monsieur le Président répond que oui. Ces crédits sont dans l'enveloppe financière « COVID ».

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.**

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 17 mars au 10 mai 2020 :

- du fait de la permanence assurée pour la continuité du service public.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 20. € pour un agent à temps complet (plafond max 1 000 € - cf. dispositions de l'article 4 du décret n°2020-570 du 14 mai 2020). Elle sera versée en 1 fois, sur la paie du mois de décembre 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- **autorise le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.**
- **accepte de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.**

*Voté à l'unanimité*

*c. Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation*

**Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

*d. Proposition du CAUE du Jura : mise en place de conseils aux particuliers territorialisés*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur la mise en place de conseils aux particuliers territorialisés menés par le CAUE du Jura ;**
- **se prononce favorablement sur la mise à disposition d'une salle environ une demi-journée par mois ;**
- **autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer la convention de mise à disposition des locaux et tout acte afférent à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

*e. Désignation de 2 représentants (titulaire et suppléant) à l'Association des Communes Forestières*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Hubert BACOT comme représentant « titulaire » et Monsieur Gilbert LAVRY comme représentant « suppléant » à l'Association des Communes Forestières.**

*Voté à l'unanimité*

*f. Convention de servitude de passage entre la CCJN et la société TDF – Accès à la parcelle d'assiette cadastrée sur la commune de Ranchot située « Aux Vaux d'Amange » sur la ZAC*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention jointe en annexe ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**

- autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

g. *Renouvellement au groupement d'achat « Energies Gaz Naturel »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le renouvellement d'adhésion au « Groupement d'achat énergies Gaz Naturel ».**

Voté à l'unanimité

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

- a. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (13h00) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 13h00 hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet (23h88) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet (25h79)*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25h79 hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23h88 hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (29h27) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises à temps non-complet (29h27)*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises à temps non-complet à raison de 29h27 hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 29h27 hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- d. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises à temps non-complet (12h81) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises à temps non-complet (15h68)*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur la création d'1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises à temps non-complet à raison de 15h68 ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises à temps non-complet à raison de 12h81 ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- e. *Remboursement des frais de déplacements des élus*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Hubert BACOT (Fraisans) demande le montant prévu au Budget ?

Monsieur le Président répond qu'au Budget 2020, 2 000 € a été inscrit au BP et aucune dépense n'a été faite et un montant de 2 000 € a été inscrit au BP 2019 et 1 000 € a été dépensé. Il rappelle que c'est une dépense obligatoire.

**A l'unanimité (2 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- autorise la prise en charge par la collectivité des frais de représentation, dont les déplacements sont hors du territoire de la Communauté de Communes et à plus de 100 km, du Président et des Vice-présidents engagés à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la Communauté de Communes Jura Nord, dans la limite de l'enveloppe globale inscrite au BP ;
- autorise la prise en charge par la collectivité, des élus communautaires, des dépenses de transport et de séjour, de frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, et des dépenses d'assistance et de secours, dans les conditions rappelées ci-dessus.

*Voté à l'unanimité*

### **3. FINANCES**

- a. *Attribution de compensation définitive 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- arrête les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord au titre de l'année 2019, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS DEFINITIVES 2019	
	AC DEFINITIVE "négative" Les communes versent à la CCJN	AC DEFINITIVE "positive" La CCJN verse aux communes
COURTEFONTAINE	2 500,00 €	0,00 €
DAMPIERRE	0,00 €	26 735,00 €
ETREPIGNEY	29 899,00 €	0,00 €
EVANS	5 925,00 €	0,00 €
FRAISANS	49 511,00 €	0,00 €
GENDREY	0,00 €	49 764,00 €
LA BARRE	0,00 €	14 680,00 €
LA BRETENIERE	2 983,00 €	0,00 €
LOUVATANGE	0,00 €	18 459,00 €
MONTEPLAIN	2 647,00 €	0,00 €
ORCHAMPS	32 448,00 €	0,00 €
OUGNEY	15 966,00 €	0,00 €
OUR	7 469,00 €	0,00 €
PAGNEY	9 732,00 €	0,00 €
PETIT-MERCEY	0,00 €	3 111,00 €
PLUMONT	1 734,00 €	0,00 €
RANCHOT	22 505,00 €	0,00 €
RANS	3 816,00 €	0,00 €
ROMAIN	14 853,00 €	0,00 €
ROUFFANGE	6 623,00 €	0,00 €
SALANS	38 561,00 €	0,00 €
SALIGNEY	12 345,00 €	0,00 €
SERMANGE	5 644,00 €	0,00 €
SERRE-LES-MOULIERES	11 244,00 €	0,00 €
TAXENNE	4 914,00 €	0,00 €
VITREUX	0,00 €	1 688,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>281 319,00 €</b>	<b>114 437,00 €</b>

COMMUNE	ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS DEFINITIVES 2019 avec rattrapage 2017 à 2019	
	AC DEFINITIVE "négative" Les communes versent à la CCJN	AC DEFINITIVE "positive" La CCJN verse aux communes
BRANS	32 925,00 €	0,00 €
DAMMARTIN MARPAIN	62 937,00 €	0,00 €
MONTMIREY LA VILLE	39 603,00 €	0,00 €
MONTMIREY LE CHÂTEAU	2 988,00 €	0,00 €
MUTIGNEY	33 099,00 €	0,00 €
OFFLANGES	31 107,00 €	0,00 €
THERVAY	49 962,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>252 621,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

b. Décision modificative n° 3 – BP PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 3 au Budget Principal de l'exercice 2020 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

Section Investissement		N° Opération		Service	Site	Dépenses	Recettes	Commentaires	
N° Chapitre	N° Compte	Libellé compte	N° Opération	Service	Site	Dépenses	Recettes	Recettes	Commentaires
01	165	Depôts et cautions reçus		ECO	NEUVERS	650,00 €	830,00 €	remboursement	caution agents relais
01	202	Frais de réimpression de la section de fonctionnement principale		EJE	CRECHE2	5 964,00 €		révision avenant	PLU
02	203	Frais de réimpression de la section d'investissement		BAT	GEN	4 000,00 €	830,00 €	Actualisation	transfert compte à compte
20	2031	Frais d'études		POLE JEUN	GEN				transfert compte à compte
20	2031	Frais d'études		EJE	CRECHE2	1 400,00 €	- €		logiciel microcrèche
21	2111	Terrains nus		SCO	SCOGEND	150,00 €			frais acquisition terrain pole éducatif à Gendrey
21	2182	Matériel de transport		COM		200,00 €			transfert compte à compte
21	2182	Matériel de transport		GEN		190,00 €			transfert compte à compte
21	2182	Matériel de transport		SO		1 530,00 €			transfert compte à compte
21	2182	Matériel de transport		MJN		60,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOETREP	870,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOVITREUX	105,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	MATFRAIS	900,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOEVANS	210,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCODAMP	370,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCODAMP	15 350,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	PRMFRAIS	1 710,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOUGNEY	1 600,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOGEND	1 990,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOMONTV	3 450,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCORANCHOT	650,00 €			transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOORCH	1 590,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		EJE	CRECHE2	300,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		GEN		- 29 000,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		GEN		- 300,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	SCOEVANS	130,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	SCODAMP	370,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	SCOVITREUX	480,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	PRMFRAIS	5 410,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	SCOETREP	260,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	SCOPAGNEY	420,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	SCOGEND	1 105,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	SCODAMP	1 480,00 €			transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		SCO	SCODAMP	2 100,00 €			transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		BAT	CRECHE2	48 000,00 €			régularisation transfert compte à compte microcrèche
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE	CRECHE2	200,00 €			transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE	FRAISANS	500,00 €			transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE		- 500,00 €			transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO		- 41 910,00 €			transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCOGEND	3 310,00 €			transfert compte à compte
23	2313	Constructions		BAT	MJN GEND	2 000,00 €			transfert compte à compte
<b>Total Investissement</b>						<b>35 830,00 €</b>	<b>35 830,00 €</b>		

c. Décision modificative N° 2 – BP ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2020 comme ci-après.

Section Investissement								
N Chapitre	Compte	Libellé compte	Opération	service	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
20	2033	Frais d'insertion		ASSCO		200,00 €		transfert compte à compte
21	2182	Matériel de transport		ASSCO		- 200,00 €		transfert compte à compte
20	2033	Frais d'insertion	ASS LOUVAT	ASSCO	ASSLOUV	2 100,00 €		transfert compte à compte
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	ASS LOUVAT	ASSCO	ASSLOUV	- 2 100,00 €		transfert compte à compte
20	2031	Frais d'études	ASS VITREUX	ASSCO	ASSVITR	20 000,00 €		transfert compte à compte
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	ASS VITREUX	ASSCO	ASSVITR	- 20 000,00 €		transfert compte à compte
20	2031	Frais d'études	STEP DAMP FRAIS	ASSCO	STEP RANCHOT	- 28 000,00 €		transfert compte à compte
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	STEP DAMP FRAIS	ASSCO	STEP RANCHOT	- 2 000,00 €		transfert compte à compte
20	2031	Frais d'études	STEP DAMP RANCH	ASSCO	STEP RANCHOT	30 000,00 €		transfert compte à compte
20	2031	Frais d'études	STEP ORCHAMPS	ASSCO	ASSORCH	8 500,00 €		transfert compte à compte
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	STEP ORCHAMPS	ASSCO	ASSORCH	- 8 500,00 €		transfert compte à compte
Total Investissement						- €	- €	

Voté à l'unanimité

d. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – BP PRINCIPAL 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent quatorze euros et quarante centimes (114,40 €).**

Voté à l'unanimité

e. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – BP ANNEXE « ORDURES MENAGERES » 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de six cent soixante-six euros et quarante et un centimes (666,41 €).**

Voté à l'unanimité

f. Admissions en non-valeur / Créances éteintes – BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent soixante-cinq euros et soixante-deux centimes (165,62 €).**

Voté à l'unanimité

g. Tarifs des ordures ménagères

Il est précisé aux membres du Conseil Communautaire que le SICTOM va augmenter les tarifs. Malgré cette augmentation, la Communauté de Communes Jura Nord peut équilibrer son budget annexe « OM » et n'a donc pas besoin d'augmenter.

**Le Conseil Communautaire est informé de ce dossier.**

**4. SERVICES TECHNIQUES – BATIMENTS**

h. Tarifs du service technique applicables à partir du 1er janvier 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte cette proposition de tarifs ;
- fixe les tarifs suivants :

CODE	INTERVENTIONS POSSIBLES	TARIF HORAIRE
1	ouvrier sans matériel	23,00 €
2	camion	50,00 €
3	micro tracteur	50,00 €
4	tondeuse	35,00 €
5	Désherbage /main	35,00 €
6	Débroussailleuse/ main	35,00 €
7	Tronçonneuse	35,00 €
8	taille haie	35,00 €
9	souffleur	35,00 €
10	nettoyeur haute pression	35,00 €
11	nacelle location	65,00 €
12	broyeur location	50,00 €
13	cyindre compacteur location	35,00 €
14	Combiné à bois	25,00 €
15	Cellule désherbage	25,00 €
16	Minipelle location avec chauffeur	55,00 €
17	Tracteur agricole agricole avec outils	55,00 €

- autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de services à intervenir pendant toute la durée du mandat et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

## 5. TRANSITION ENERGETIQUE

- a. Rendu de l'étude portant sur l'élaboration d'une stratégie de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le Jura (SIDECE)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable sur le scénario de déploiement de bornes pour Véhicule à assistance électrique et précise sa stratégie ;
- approuve la poursuite de ce travail d'élaboration partenarial.

Voté à l'unanimité

## 6. PLUi

- a. Mise à disposition de données issues des fichiers fonciers « MAJIC »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition de données issues des fichiers fonciers MAJIC au bureau d'études CITADIA et autorise Monsieur le Président à signer le document d'engagement et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

## **7. DEVELOPPEMENT TRES HAUT DEBIT**

### *a. Information et priorisation du programme de la phase 2 (Fibre)*

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'état d'avancement de ce dossier. Il indique que fin 2025, tout le Département du Jura sera relié à la Fibre. Il précise également qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire pour la Communauté de Communes Jura Nord.

**Le Conseil Communautaire est informé de ce dossier.**

## **8. ECONOMIE - TOURISME**

### *a. Convention de partenariat 2021-2024 pour améliorer l'accueil du public en forêt de chaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il indique que les années précédentes, le montant de ce partenariat était de 7 500 € par an. La nouvelle convention de partenariat prévoit 10 000 € par an.

Le Président propose au Conseil Communautaire de rester à 7 500 € par an.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide cette proposition.**

*Voté à l'unanimité*

### *b. Vente du lot n° 6 à la SCI CHRYSALINE – Extension de la ZA « Les Perrières » à Dampierre*

Monsieur François GRESET, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte la vente du lot n° 6, situé sur l'extension de la ZA « Les Perrières » à Dampierre à SCI CHRYSALINE (M. Alain DANGUY, Gérant - 25440 Quingey), d'une surface de 3 001 m<sup>2</sup> au prix de 15,00 € HT/m<sup>2</sup>; pour un montant de 45 015 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Voté à l'unanimité*

### *c. SIVOM de la Serre : participation financière du projet de signalétique*

Monsieur François GRESET, Vice-président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte d'attribuer une subvention au SIVOM de la Serre et se prononce favorablement pour que les représentants de la CCJN rencontrent les membres du SIVOM de la Serre.**

*Voté à l'unanimité*

### *d. Nouveau protocole de partenariat – Contrat de canal du Rhin au Rhône*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE le nouveau protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs) ;**

- **AUTORISE** Monsieur/Madame le/la Présidente à signer ledit protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche ;
- **AUTORISE** Monsieur/Madame le/la Présidente à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le financement d'un poste de chargé de mission Contrat de Canal sur 2 ans ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

*Voté à l'unanimité*

## **9. ASSAINISSEMENT**

### *a. Tarifs relatifs à l'assainissement collectif*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est précisé qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs assainissement collectif pour l'année 2021 dans l'attente du rendu de l'étude du mode de gestion.

**Le Conseil Communautaire est informé de ce dossier.**

### *b. Travaux relatifs à la station d'épuration sur la commune de Louvatange : demandes de subventions*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **sollicite les aides de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'Etat pour cette opération ;**
- **approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;**
- **sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification des aides ;**
- **autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

*Voté à l'unanimité*

### *c. Travaux relatifs au raccordement des effluents de Salans/Fraisans sur la STEP à Ranchot : demandes de subventions*

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel pour la tranche 2 ;**
- **autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

*Voté à l'unanimité*

## **10. GEMAPI**

- a. *Appel à projets ABC 2020 – Atlas de biodiversité communale*

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE d'engager la démarche d'élaboration d'un ABC sur le secteur de la confluence de l'Ognon et de la Saône couvrant les communautés de communes du Jura Nord, du Val de Gray et du CAP Val de Saône ;**
- **APPROUVE la clé de répartition ci-dessus ;**
- **ACCEPTE que le SMAMBVO se positionne en tant que porteur de projet pour le compte des Communautés de Communes, sur la base du plan de financement ci-joint ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président du SMAMBVO à signer tous les documents et actes administratifs afférents pour le compte de la Communauté de Communes Jura Nord.**

*Voté à l'unanimité*

## **11. MONDE ASSOCIATIF**

- a. *Convention de mise à disposition de locaux (anciens locaux du SDIS) à Orchamps entre la CCJN et l'association « La Croix Rouge »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur cette mise à disposition de locaux, situés à Orchamps,**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

## **12. ENFANCE JEUNESSE**

- a. *Modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche à Salans*

Madame Laure VALENTIN, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **accepte ces modifications ;**
- **approuve le règlement de fonctionnement de la micro-crèche à Salans ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

- b. *Modification du règlement de fonctionnement du Multiaccueil à Fraisans*

Madame Laure VALENTIN, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- accepte ces modifications ;
- approuve le règlement de fonctionnement du Multiaccueil à Fraisans ;
- autorise Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*c. Tarifs périscolaires applicables à partir du 1er janvier 2021*

Madame Laure VALENTIN, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que la CCJN n'a pas beaucoup de levier en terme de recettes.

Madame Laure VALENTIN précise que le tarif est dégressif si les personnes ont plusieurs enfants.

Monsieur Michel GANET (Pagney) demande s'il y a beaucoup de monde dans la tranche inférieure à 1 000 €.

Monsieur le Président répond que non et que les personnes étant dans cette tranche perçoivent des aides.

Monsieur Philippe SMAGGHE (Salans) demande s'il peut être fait une clé de répartition comme par exemple 8 %, 10 % et 12 % ?

Madame Nathalie HONORIO (Dampierre) demande si l'augmentation de 10 % n'est pas beaucoup pour les familles en difficulté au vue de la crise sanitaire !

Monsieur le Président ajoute que si la CCJN n'augmente pas les tarifs, la fiscalité sera augmentée en compensation.

**A la majorité absolue (5 CONTRES), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs périscolaires ;
- adopte et fixe les tarifs périscolaires ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

	501.00 € à 1000.00 €	1001.00 € à 1500.00 €	1501.00 € à 2000.00 €		2001.00 € à 2500.00 €	2501.00 € à 3000.00 €	3001.00 € à 3500.00 €	3501.00 € à 4000.00 €	4001.00 € à 4500.00 €	Plus de 4500€
<b>Matin</b>	1.45	1.57	1.82		1.88	2.3	1.32	2.66	2.73	2.78
<b>Midi</b>	5,50	5,62	5,85		5,89	5,96	6,31	6,54	6,71	6,77
<b>Soir</b>	1.69	1.82	2.06		2.12	2.42	2.66	2.9	3.39	3.51
<b>Soir 2h30 et +</b>	2,18	2,37	2,73		2,79	3,45	3,63	3,99	4,07	4,18

**MERCREDI**

Péri matin (sans petit déjeuner)	1,45	1,57	1,82	1,88	2,3	1,32	2,66	2,73	2,78
Mercredi matin sans repas 9h 12h	2,18	2,37	2,73	2,79	3,45	3,63	3,99	4,07	4,18
Mercredi matin avec repas 9h 13h30	7,62	7,89	8,40	8,56	9,45	9,70	10,22	10,38	10,48
Mercredi A. Midi sans repas 14h00 17h00	2,18	2,37	2,73	2,79	3,45	3,63	3,99	4,07	4,18
Mercredi A. Midl avec repas 12h 17h00	7,98	8,26	8,83	9,01	9,99	10,29	10,86	11,03	11,14
Mercredi Journée	10,53	11,01	11,98	12,27	13,92	14,40	15,37	15,65	15,85
Péri soir	0,73	0,79	0,91	0,95	1,16	1,21	1,33	1,36	1,40

- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

### **13. AFFAIRES SCOLAIRES**

- a. Retrait de la Communauté de Communes Jura Nord du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) du Mont Guérin*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (2 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur le retrait de la Communauté de Communes Jura Nord au RPI du Mont Guérin ;**
- **autorise Monsieur le Président à demander la modification de la carte scolaire ;**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour le paiement des frais de scolarités des années 2018 et 2019 dû par les communes de Moisse, Peintre et Pointre et pour le paiement des frais de scolarités de l'année 2020 quand ceux-ci seront évalués ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

### **14. CULTURE ET LOISIRS**

- a. Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales concernant la régie de recettes de la médiathèque de la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur cette convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales concernant la régie de recettes de la médiathèque ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

- b. Conventions relatives aux animations régulières à titre gratuit ou onéreux – Autoriser Monsieur le Président à signer toute convention à intervenir*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président à signer les conventions concernant les animations régulières à titre gratuit ou onéreux à intervenir et ce, pour toute la durée du mandat ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

c. *Convention tripartite avec le Département du Jura pour l'intégration dans le réseau intercommunal de lecture publique de Jura Nord de la bibliothèque de Montmirey-la-Ville*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur le renouvellement de cette convention pour une durée de 2 ans,**
- **approuve les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

Séance levée à 21h18.

M. Emmanuel BARBERET  
Commune d'EVANS



Le Président,  
Gérôme FASSETNET

